



Les élus d'Emerchicourt et le personnel communal vous souhaitent une bonne



Services périscolaires

Nous vous informons que les dossiers d'inscription aux services périscolaires 2023-2024 sont téléchargeables sur www.emerchicourt.fr

Rappel : La trésorerie de Bouchain est définitivement fermée (voir en page 3 les nouvelles modalités d'accueil des Finances Publiques).

- Le dossier de l'enfant ne pourra être accepté qu'à condition :

- Qu'il soit complet
- Que toutes les factures antérieures aient été acquittées.

Afin que l'enfant puisse bénéficier du service, son dossier complet devra être déposé en mairie **au plus tard 3 jours ouvrés avant le jour de fréquentation.**

Info école « Louis Aragon »

Vous trouverez ci-dessous les différents horaires de rentrée communiqués par Mme Céline Vitez, Directrice du Groupe Scolaire « Louis Aragon » :

A la grille principale

A la grille côté salle de sports

8h20/11h40 **13h20/16h10**
CE1 de Mme ROSZYK et Mme TONELLI (vendredi)
CE2/CM1 (Ela, Hérine, Albane, Nina, Zack, Antoine, Greg et Mattis) de Mme LEROCK

8h25/11h45 **13h25/16h15**
PS/MS de M. HOCHEDÉ
GS/CP de Mme RATEAU

8h30/11h50 **13h30/16h20**
CM1 (Maëva, Elodie, Capucine, Martin, Simon, Julian, Gabriel et Adam) **et CM2** de Mme VITEZ.

Restauration scolaire

Menus du 04 au 08/09/2023

Lundi : lasagnes au thon, salade, Carré président, compote.

Mardi : melon, palets fromagés, pomme de terre, haricots verts, liégeois au chocolat.

Jedi : boulettes, semoule, légumes couscous, Mimolette, fruit.

Vendredi : betteraves rouges, rôti de dinde, purée au lait, salade, glace.

Menus du 11 au 15/09/2023

Lundi : burger de bœuf à l'échalote, pommes sautées, petits pois, Camembert, fruit.

Mardi : salade de concombres, sauté de porc au miel, riz, yaourt.

Jedi : macédoine, galette de soja, purée de carottes, salade, beignet framboise

Vendredi : pastèque, cordon bleu, farfalles, flan vanille.

Horaires de la mairie

La mairie reprend ses horaires d'ouverture habituels à partir du samedi 2 septembre.

Lundi, mardi, vendredi
8h à 12h ; 13h30 à 17h30

Mercredi et jeudi
8h à 12h

Samedi
8h30 à 11h30

Horaires de la rentrée à la médiathèque

Mardi
8h30-12h30 ; 13h30-18h30

Mercredi
9h00-12h00 ; 13h30-18h30

Jeudi
8h30-12h30

Vendredi
13h30-18h30

Le vendredi matin est réservé à l'accueil des classes.

Samedi
9h00-12h30 ; 13h30-18h30

Messe à Emerchicourt

Nous vous informons que la prochaine messe aura lieu

Le dimanche 27 août, à 9h30.

Indemnité de rentrée scolaire

Le conseil municipal a décidé de renouveler cette année l'indemnité de rentrée scolaire, qu'il avait fixée l'année dernière à 70 €.

Cette aide est attribuée aux élèves et étudiants résidant dans la commune, fréquentant des établissements du secondaire ou du supérieur, en contrat d'apprentissage, d'alternance ou en situation de handicap dans des instituts spécialisés.

Pièces à fournir en mairie :

- Certificat de scolarité, sauf pour les élèves qui sont inscrits au Collège Théodore Monod d'Aniche et au Lycée Pasteur de Somain, pour lesquels un certificat collectif est transmis en mairie, par l'établissement.

- Relevé d'identité bancaire ou postal (à fournir chaque année), au nom des parents ou de l'élève s'il est majeur.

- Copie du livret de famille (uniquement pour les familles recomposées).

L'indemnité est attribuée sans condition de ressources.



MINISTÈRE
DES SPORTS
ET DES JEUX OLYMPIQUES
ET PARALYMPIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité

PASS SPORT

Votre enfant a plus de 6 ans et veut faire du sport à la rentrée ?
Bénéficiez d'une déduction de 50 € pour l'inscrire dans un club grâce au Pass'Sport.

Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés et les étudiants boursiers.

Toutes les informations sur
www.sports.gouv.fr/pass-sport

Occupation du domaine public

Nous vous rappelons que toute occupation du domaine public (dépôt d'une benne à gravats, dépôt de matériaux, pose d'un échafaudage) doit faire l'objet d'une demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux en utilisant le **cerfa N° 14023*01** à déposer en mairie.

De plus, dans le cas où cette occupation entraînerait une gêne pour la circulation des véhicules et des piétons, une demande d'arrêté de police de circulation (**cerfa N° 14024*01**) doit également être déposée en mairie, **ce pour des raisons de sécurité.**

N'hésitez pas à contacter les services administratifs de la mairie en cas de besoin.

Nous vous remercions de votre compréhension.



L'EHPAD DRONSART de Bouchain a initié un projet de multi-accueil baptisé « Les p'tits loups filous ». Grâce à la convention de partenariat que la commune a signée avec l'établissement, les administrés bénéficient d'un droit de priorité sur 1 berceau.

Renseignements et pré-inscriptions : Anne-Sophie WATTEAU

03.27.35.94.44 | multiaccueil@ehpad-dronsart.fr |

581 rue Hubert Gallez - 59111 BOUCHAIN

MODALITES D'ACCUEIL FINANCES PUBLIQUES à partir du 01/09/2023

- Démarches simples relatives aux impôts, au foncier, aux amendes :
Par internet : www.impots.gouv.fr
Par téléphone : 0809 401 401 (appel non surtaxé)

Accueil physique dans :

- Les maisons France services de Absson, Aniche ou Iwuy
- Le Centre des Finances publiques de Denain sur rendez-vous pris au 03 27 22 81 19 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30
- Le camion bleu à Bouchain, à Douchy ou à Louches sur rendez-vous pris au 03 59 73 24 60

- Démarches relatives aux produits locaux :

- Par mail à l'adresse : sgc.wallers@dgfip.finances.gouv.fr
- Par téléphone : 03 66 20 12 60

Accueil physique au SGC de Wallers 23, rue Marcel Dana du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

* Aucun paiement en numéraire ne sera accepté au SGC

- Pour tous vos paiements :

Privilégiez les moyens dématérialisés mis à votre disposition sur tous nos sites et pour le numéraire inférieur à 300 € uniquement dans les bureaux de tabac partenaires : Le Narval à Bouchain

Vols par ruse - info Gendarmerie de Bouchain

Nos conseils

Si une personne se présente à l'interphone ou à votre porte, **utilisez le viseur optique et l'entrebâilleur.**

Ne vous fiez pas aux brassards ou aux effets portés. Même si la personne est en uniforme, demandez-lui **une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention.**

Si vous faites entrer une personne chez vous, essayez de **solliciter la présence d'un voisin et suivez la en permanence.**

Ne conservez pas trop d'argent liquide ou d'objets de valeur (bijoux...) chez vous et **ne divulguez jamais l'endroit où vous les cachez.**

Ne signez aucun document dont vous ne comprenez pas clairement le sens.

D'une manière générale, **ne restez pas seul**, gardez le contact avec vos voisins et votre entourage. Si possible, **conservez toujours un téléphone** à portée de main.

En cas de vol, d'urgence ou même de comportement suspect, un seul réflexe !



Gendarmes et policiers sont là pour assurer votre protection, n'hésitez donc pas à composer le 17. Ils interviendront le plus vite possible et pendant ce temps contactez un de vos voisins



PRÉFET DU NORD

Retrouvez-nous aussi sur Facebook :
www.facebook.com/GendarmerieNord/

Du mordant à Emerchicourt



Le 23 juillet, le Club Canin d'Emerchicourt a renoué avec son traditionnel concours de chiens d'utilité. De très beaux malinois ont concouru dans les catégories Ring échelon 1 et 3 (épreuves d'obéissance, de sauts, de garde et de défense).

Avec la participation du champion et du vice-champion de France une belle journée s'annonçait. Les spectateurs ont apprécié le remarquable travail des moniteurs lors des ordres donnés : positions, rappel, marche au pied, garde d'objet ainsi que « mordant » qui consiste à demander au chien de mordre, mais également de lâcher prise, de se maîtriser et de se contrôler.

La journée s'est achevée par la remise des récompenses. M. Jean-Marie GELLERT, président du club, a remercié les juges, les hommes d'attaques, les bénévoles et la municipalité pour l'organisation de cette journée, ainsi que le président de l'association des pêcheurs et son épouse pour la petite restauration.

La commission « Sports et Associations »



LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS EST INTERDIT

Le brûlage des déchets ménagers dont les déchets verts, est interdit toute l'année, sur l'ensemble de la région Hauts-de-France.

IL EXISTE DES SOLUTIONS ALTERNATIVES



Le compostage individuel

Les déchets organiques peuvent être compostés :

déchets de jardin, déchets alimentaires...

C'est facile, cela permet de réduire les volumes de déchets et le compost peut être réutilisé dans les jardins ou les bacs à fleurs en complément d'autres amendements (terreau, etc.).



La collecte en déchèterie

Vous pouvez déposer les déchets verts dans la déchèterie la plus proche.

Ils seront valorisés dans des conditions respectant l'environnement.

Par ailleurs, de nombreuses déchèteries mettent à disposition des particuliers du compost issu de la collecte des déchets verts.

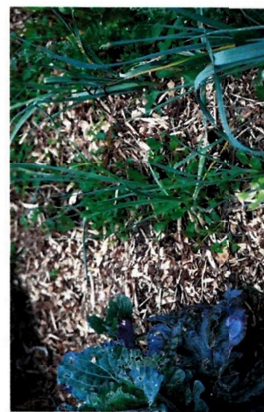


Le paillage

Le « paillage » est simple et peu coûteux.

Cette technique consiste à recouvrir le sol de déchets organiques broyés pour le nourrir et/ou le protéger.

Il évitera le développement des mauvaises herbes et créera une rétention de l'humidité au niveau du sol.



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

NORD

Commune d'EMERCHICOURT
59580

ARRETE N° 2023-054

6. Libertés publiques et pouvoirs de police

Arrêté municipal réglementant la circulation et le stationnement pour cause de travaux

Le Maire de la Commune d'Emerchicourt,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Considérant la demande de l'entreprise SARL AL CONCEPT, 9, rue Victor Hugo à EMERCHICOURT (59580), relative aux travaux de réaménagement des espaces verts du lotissement rue Victor Hugo, à partir du 10 Septembre 2023, pour une durée de 6 jours ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1^{er} –

Pour la bonne réalisation des travaux précités, le stationnement de tous les véhicules sera interdit, sur l'îlot central rue Victor Hugo, hormis les véhicules de l'entreprise AL CONCEPT à partir du dimanche 10 septembre 2023 à 19 heures, pour une durée de 6 jours.

Article 2 –

La vitesse de tous les véhicules circulant sur ladite voie, sera limitée à 10 km/h, au droit du chantier, pendant la durée des travaux.

Article 3 –

Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'entreprise AL CONCEPT, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 4 –

Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois en vigueur.

Article 5 –

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Directrice de l'entreprise AL CONCEPT

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bouchain

Fait à Emerchicourt, le 27 juillet 2023

Le Maire,

Régis ROUSSEL.